

Ancenis, le - 8 MARS 2019

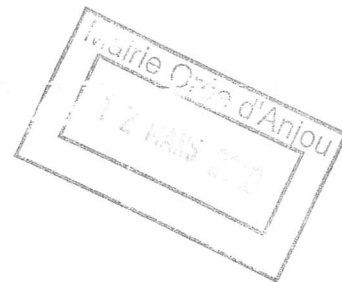
Monsieur André MARTIN
Maire de Orée d'Anjou
13 Rue Marguerite de Clisson
CHAMPTOCEAUX
49270 OREE D'ANJOU

Pôle Aménagement et Cadre de Vie

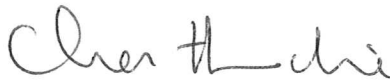
Dossier suivi par Marie LE RHUN
☎ : 02.40.96.43.20 – Fax : 02.40.98.82.90

Nos réf. : MLR/ED/19.AT.30

Objet : 2^{ème} Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté



Monsieur le Maire,



Par courrier en date du 22 février 2019, reçu le 1^{er} mars à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA), vous m'invitez à vous faire part de l'avis de la COMPA, en charge du SCoT, sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) que vous avez arrêté pour la commune d'Orée d'Anjou.

Cette deuxième consultation sur le projet de PLU arrêté le 25 septembre 2018 se fait suite à l'enrichissement de l'état initial de l'environnement lié à l'agrandissement de la carrière du Fourneau à Liré.

J'ai donc l'honneur de confirmer que ces nouveaux éléments ne remettent pas en cause l'avis favorable émis le 26 décembre 2018 sur votre projet de PLU.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.


Le Président,


Jean-Michel TOBIE